



**CONSTRUCTEUR**

7 LE MESNIL  
35540 PLERGUER

Tél : 02 99 58 91 79  
Mail : [contact@quemerais.eu](mailto:contact@quemerais.eu)

## **NOTICE D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN**

### **CONDITIONS DE GARANTIE**



**PENSEZ TOUJOURS A RETIRER LE FREIN DE PARC AVANT DE PARTIR(1)**

Le matériel que vous venez d'acquérir a été conçu et réalisé, tant dans la qualité des matériaux employés que dans le soin apporté à sa fabrication, pour vous offrir SECURITE ET LONGEVITE.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous avez témoignée en achetant une remorque QUEMERAIS.

- (1) Le fait de rouler avec le frein entraine immédiatement des dommages irréversibles du système de freinage

Cette notice vous aidera à utiliser votre remorque durant de nombreuses années. Il s'adresse à toutes les personnes responsables et/ou utilisateurs d'une remorque Quémerais. Nous vous conseillons de lire toutes les instructions qui y figurent.

La société Remorques Quémerais décline toute responsabilité quant aux dommages et dysfonctionnements résultant d'un non-respect des instructions figurant dans cette notice.

N'utilisez la remorque que si elle est en parfait état. Assurez-vous que cette notice est fournie avec la remorque s'il s'agit par exemple d'une revente ou n'hésitez pas à vous fournir un exemplaire près de nos services. Veillez à ce que les instructions y figurant soient respectées durant toutes les phases de vie de la remorque.

## UTILISATION GENERALE

Seuls les utilisateurs répondant aux exigences et possédant les connaissances suivantes sont autorisés à exploiter la remorque :

- Titulaires d'un permis de conduire valide pour véhicule avec remorque selon la législation en vigueur tant en termes de permis que de charge.
- Connaissances en matière d'arrimage de chargement / de transport sécurisé de différentes marchandises.

Les remorques Quémerais sont conçues conformément aux règles de sécurité techniques reconnues. Toute utilisation non conforme peut impliquer des risques pour l'utilisateur ou pour des tiers, et occasionner des dommages matériels.

L'utilisation conforme inclut notamment le respect des directives, descriptions et remarques figurant dans cette notice.

Pour toute modification ultérieure de votre remorque, adressez-vous préalablement à la société Remorques Quémerais.

Nous préconisons un examen et un entretien régulier de votre remorque selon votre cadence et type d'utilisation par du personnel qualifié. L'exploitant / utilisateur de la remorque est responsable de son entretien périodique.

Nous préconisons un retour annuel dans nos ateliers pour vérification des différents points de sécurité.

Les remorques Quémerais portent un numéro VIN (numéro de série). Vous devez impérativement l'indiquer lors de vos demandes de renseignements et de vos commandes de pièces de rechange.

Le fabricant, Remorques Quémerais, décline toute responsabilité en cas de dommages résultant du non-respect des impératifs d'utilisation de la remorque cités ci-dessous :

- Elle ne doit être utilisée que pour transporter des marchandises.

- Les défauts imputables à des modifications structurelles ou à des montages non autorisés sur le véhicule.
- Les dommages dus à une surcharge de neige ou d'eau sur les bâches / les structures en contreplaqué ou en polyester.
- Le fabricant se réserve le droit de procéder à des modifications de la construction.

- Elle ne doit être utilisée qu'avec un véhicule tracteur autorisé et un dispositif d'attelage agréé
- Elle ne doit être utilisée que si elle est dans un état technique irréprochable.
- Vous devez respecter tous les avertissements et toutes les consignes de sécurité figurant sur la remorque et dans cette notice
- Le chargement doit être dûment arrimé : La responsabilité de l'arrimage du chargement / du dispositif d'arrimage du chargement incombe à l'exploitant du véhicule tracteur.
- Vous devez respecter la vitesse maximale autorisée par la loi et rouler à une vitesse appropriée lorsque la route est en mauvais état et par mauvais temps.
- Le chargement et le déchargement doivent impérativement avoir lieu dans une zone sécurisée ou en adoptant des mesures de précaution supplémentaires afin de sécuriser la circulation.
- Vous devez respecter le poids total autorisé (voir spécifications sur le certificat d'immatriculation)
- Le poids du chargement doit être réparti uniformément.
- Vous devez sécuriser la remorque durant les manœuvres et lors du stationnement afin d'éviter qu'elle se déplace inopinément.
- La remorque doit faire l'objet d'un entretien / nettoyage régulier afin d'éliminer les impuretés / corps étrangers.
- La remorque doit faire l'objet d'un contrôle périodique selon votre utilisation
- Vous devez vous assurer de la maintenance et exécuter les travaux d'entretien prescrits par le fabricant.

Les conditions suivantes doivent être réunies en vue de l'exploitation de votre remorque dans le cadre de « l'utilisation conforme » :

- 1- Immatriculation de la remorque
- 2- Assurance de votre remorque
- 3- Permis de conduire en règle avec le code de la route et la législation française
4. Plaque signalétique toujours en place sur votre remorque
- 5- Ayez toujours les papiers d'immatriculation de votre remorque sous la main.

#### **Utilisation non conforme :**

Tout usage divergeant de l'utilisation conforme à des fins de transport est considéré comme non conforme. Cela est valable pour tous les modèles :

- Transport de personnes.
- Transport d'animaux avec une remorque qui n'est pas prévue ou construite à cet effet.
- Transport de marchandises faisant l'objet de dispositions particulières et / ou nécessitant l'utilisation d'un type spécifique de remorque (par ex. produits chimiques, produits alimentaires, marchandises dangereuses)
- Chargement avec une charge utile trop élevée
- Conduite avec un chargement mal ou non sécurisé
- Conduite avec une mauvaise répartition du chargement
- Conduite à une vitesse inadaptée par mauvais temps ou sur une chaussée en mauvais état.
- Conduite avec un système d'éclairage défectueux ou en cas de dysfonctionnement du système d'éclairage

#### **Juridiction**

Pour tout litige susceptible de s'élever entre la Société Quémerais et son acheteur quant à la formation, l'exécution ou l'interprétation des présentes et à défaut d'accord amiable, le tribunal de commerce de Saint Malo sera seul compétent.

- Dépassement de la charge sur essieu / d'appui / tractée maximale autorisée.
- Apport de modifications structurelles non autorisées par le fabricant ou arbitraires sur la remorque.
- Utilisation de pièces de rechange ou d'accessoires non homologués
- Démontage ou effacement de la plaque signalétique et du code VIN de la remorque.
- Dépassement de la vitesse maximale autorisée
- Stationnement de la remorque sans avoir adopté les mesures de sécurité nécessaires pour éviter tout déplacement inopiné
- Exploitation de la remorque bien que des pièces soient visiblement usées ou que des composants et/ou accessoires de sécurité soient endommagés
- Exploitation de la remorque alors qu'elle est endommagée et peut engendrer des risques pour la circulation routière et occasionner des dommages corporels.
- Mise à disposition / location de la remorque sans le manuel d'utilisation ou sans avoir expliqué les risques résiduels connus
- Maintenance des composants de sécurité tels que les freins, le timon, le système hydraulique, etc. effectuée par des services non agréés.

### **Exonération de responsabilité**

Le fabricant est exonéré de toute responsabilité dans les cas suivants :

- Si la remorque et ses composants sont modifiés sans concertation préalable
- Si les pièces d'origine ou les composants additionnels / accessoires homologués par la société Remorques Quémerais sont remplacés par d'autres composants.
- Si des modifications ultérieures sont apportées à la remorque (p. ex. nouveaux perçages au niveau du cadre ou agrandissement des orifices déjà présents sur le cadre). Pour la société Remorques Quémerais, cela constitue une modification de la structure et entraîne l'annulation de l'autorisation d'exploitation.
- Si des accessoires non autorisés ou des pièces de rechange / composants tiers autres que les pièces d'origine Quémerais ont été montés ou intégrés. Cela entraîne l'annulation de l'autorisation d'exploitation de la remorque et éventuellement de la couverture d'assurance.
- Si les entretiens et maintenances n'ont pas été réalisés

## **MISE EN SERVICE**

**Lors de la mise en service, puis après avoir effectué 50 Km, ainsi que lors du premier trajet avec charge, et à chaque changement de roue, il convient de vérifier les points suivants :**

- Serrage des roues (Par la suite vérifier le serrage des roues au minimum tous les 1000 Km)
- Serrage de l'ensemble de la boulonnerie
- Vérification du bon fonctionnement de l'éclairage

- En cas d'utilisation de la remorque alors que des défauts ont été décelés et signalés, et que son utilisation a été proscrite par le fabricant jusqu'à ce qu'elle soit réparée.
- En cas d'utilisation de la remorque alors que des défauts ont été décelés, que la réparation s'avère impossible ou trop coûteuse et que l'utilisation de la remorque s'en trouve ainsi restreinte

### **Les éléments suivants ne constituent pas des défauts :**

- Malgré tout le soin apporté au montage, la remorque peut présenter de légères éraflures superficielles, qui n'ont aucune incidence sur l'usage prévu. Il est impossible d'éviter l'apparition de fissures à la surface (fissures capillaires) durant la fabrication. Ces fissures capillaires n'ont aucune incidence sur la stabilité ou l'utilisation de la remorque.
- Le petit espace, nécessaire au fonctionnement, entre la ridelle et le pont de chargement, ne peut pas non plus être considéré comme un défaut.
- Par ailleurs, la couleur des éléments en polyester n'est pas résistante à 100 % à la décoloration. Les rayons UV et les intempéries peuvent modifier les couleurs. Les rayons UV font également vieillir les éléments en caoutchouc et peuvent provoquer la formation de fissures, ainsi qu'une décoloration de la surface. En temps normal, les pièces galvanisées ne sont pas brillantes ; elles perdent leur éclat au bout d'un certain temps. Il ne s'agit pas d'un défaut. Ce phénomène est même souhaitable, car seule l'oxydation garantit une protection totale contre la corrosion du métal.
- Le bois est un matériau naturel. C'est pourquoi il peut, en dépit des divers modes de traitement et de revêtement, subir une dilatation ou une rétraction naturelle en fonction des intempéries, ce qui peut entraîner des déformations. Les veinures et les irrégularités sont normales pour ce type de matériau naturel, et peuvent se manifester en surface. Des décolorations peuvent se produire suite à l'action des rayons UV et des intempéries.
- Les remorques n'étant généralement pas isolées, de l'eau de condensation peut se former sous les bâches et les revêtements en polyester en cas de variation de température. Le cas échéant, il faut aérer suffisamment pour éviter la formation de moisissures. Les remorques ne sont pas étanches à 100 %. Malgré une finition très soignée et l'utilisation de joints en caoutchouc, de l'eau peut pénétrer au niveau des portes, des trappes et des fenêtres

### **La garantie ne couvre pas :**

- Les dépenses relatives à la maintenance courante.
- Les frais imputables à l'usure normale ou à une immobilisation prolongée de la remorque.
- Les défauts imputables à un traitement de la remorque non conforme aux prescriptions.
- Les défauts imputables à l'utilisation de pièces de rechange autres que des pièces de rechange Quémerais d'origine.
- Les défauts imputables à une réparation non conforme.

La garantie couvre les défauts liés à la conception ou à un vice matériel survenant dans le cadre d'une utilisation adéquate et conforme à la réglementation de la remorque. Les réparations effectuées pendant la durée de la garantie ne prolongent pas celle-ci. En tant que partenaire contractuel, le revendeur est responsable de la garantie

### **Restrictions à l'application de la garantie :**

- Au non-respect des consignes techniques et dispositions légales mentionnées dans ce manuel, à une utilisation inadéquate de la remorque ou à un manque d'expérience de la part de l'utilisateur
- À une modification arbitraire de la remorque ou à une transformation non autorisée par Remorques Quémerais. Le cas échéant, cela entraînerait l'annulation de tout droit à garantie.
- Surcharge de la remorque et utilisation non conforme (citées dans cette notice)
- Utilisation de pièces détachées non fournies par nos soins ou un centre agréé fournissant des pièces identiques
- Non respect des consignes d'entretien et de sécurité
- Non respect des intervalles d'entretien courant comme les essieux, freins, groupe hydraulique etc...
- Traitements superficiels non adaptés aux matières utilisées.
- Mauvais accrochage de la remorque au véhicule tracteur, l'absence ou le mauvais état du câble de rupture
- Les travaux quelconques exécutés en période de garantie hors de nos ateliers sans notre accord
- Si entretien courant non réalisé, les dépenses consécutives à l'usure normale.
- Les frais éventuels d'immobilisation, quelque soit la durée.
- Les frais de transport et autres, exposés au titre de la garantie qui demeurent en tout état de cause à la charge de l'acheteur.

### **Les Ets Quémerais seront déchargés de toute responsabilité dans les cas suivants :**

- En cas de non-respect des consignes d'exploitation, de maintenance, de nettoyage et d'inspection en cas de modification technique de la remorque.
- En cas de transformations et/ou d'ajouts arbitraires non autorisés par la Société Remorques Quémerais.
- En cas de surcharge de la remorque et d'utilisation non conforme.
- En cas d'utilisation de pièces de rechange autres que des pièces d'origine Quémerais
- En cas de non-respect des consignes de sécurité sur la remorque.
- En cas de non-respect des fréquences d'entretien et de maintenance, même en ce qui concerne des pièces montées par Quémerais telles que les essieux, les freins, le timon, l'installation hydraulique, etc.
- En cas de traitement incorrect des surfaces des matériaux employés.

- Verrouillage complet de l'attelage
- Positionner correctement le câble de rupture
- Débloquer le frein à main

En qualité d'exploitant d'une remorque, il vous incombe d'observer les exigences nationales et internationales en matière de sécurité et de respecter l'ensemble de la législation sur le remorquage.

Procédez comme suit :

- ▶ Positionnez le véhicule tracteur par rapport à la remorque : Les axes des deux véhicules doivent être alignés.
- ▶ Sécurisez le véhicule tracteur contre tout déplacement inopiné – serrez le frein à main.
- ▶ Desserrez le frein à main de la remorque (le cas échéant).
- ▶ Approchez la remorque du dispositif d'attelage du véhicule tracteur.
- ▶ Attelez la remorque et accrochez le câble de rupture / Vérifier que la tête soit bien accrochée à la boule
- ▶ Branchez le connecteur électrique sur le véhicule tracteur : vérifiez le bon fonctionnement de l'ensemble des feux
- ▶ Relevez la roue jockey / les béquilles (le cas échéant).
- ▶ Effectuez une vérification avant départ

### **CONSIGNES GENERALES DE SECURITE :**

- Ne laissez pas les enfants jouer sans surveillance à proximité de la remorque. Veillez à ce que les enfants ne s'approchent pas de la remorque durant les manœuvres.
- Le non-respect des avertissements / consignes de sécurité, ainsi que la non-observation de la marche à suivre peuvent provoquer des accidents entraînant des dommages corporels. En cas d'utilisation incorrecte, vous vous exposez vous-même et exposez d'autres personnes à de graves blessures.
- Respectez la vitesse maximale autorisée
- Adaptez votre vitesse en fonction de l'état de la route et des conditions météorologiques
- Arrimez la cargaison avant de prendre la route
- Vérifiez, durant les pauses, que la cargaison est bien arrimée
- Avant d'entrer dans un tunnel, un passage souterrain ou de passer sur un pont, observez les panneaux de signalisation qui indiquent la hauteur maximale autorisée
- Contrôlez la pression des pneus, la profondeur de leurs sculptures leur état
- Contrôlez régulièrement le serrage des écrous / boulons des roues
- Ne dépassez pas la charge d'appui maximale autorisée du véhicule tracteur ou du dispositif d'attelage
- Avant de prendre la route, assurez-vous que l'éclairage de la remorque fonctionne correctement et qu'il n'est pas masqué par la cargaison
- Sécurisez la remorque afin d'éviter qu'elle ne se renverse

## **MODE D'EMPLOI/ ENTRETIEN COURANT**

**Les travaux d'entretien et de réparations ne peuvent être réalisés que par du personnel spécialisé et compétent.** Toutes modifications sur la remorque exigent l'autorisation du fabricant. Les modifications qui affectent la sécurité de la remorque sont strictement interdites.

### **CONTROLES AVANT UTILISATION :**

Pression des pneumatiques  
Bon fonctionnement de l'ensemble de l'éclairage  
Respecter la charge maximum autorisée sur l'attelage : indicateur (0) sur la plaque constructeur  
Répartition uniforme et équilibrée de la charge  
Fixation permettant d'assurer la sécurité du chargement  
Verrouillage complet de l'attelage  
Bon état du câble de rupture et bon positionnement  
Déblocage du frein de stationnement

### **CONTROLES REGULIERS :**

- Vérifier le serrage des roues au minimum tous les 1000 Kms parcourus : Contrôlez régulièrement le serrage des boulons de roue à l'aide d'une clé dynamométrique
- Vérifier 1 fois par an l'ensemble de la boulonnerie
- Veillez à ce que votre boule d'accrochage soit toujours légèrement graissée
- Vérification du bon fonctionnement de l'éclairage
- Vérifiez régulièrement la pression de vos pneumatiques

### **Chargements :**

Afin d'éviter les accidents, ainsi que les dommages corporels et matériels, il est important de vérifier minutieusement la répartition de la cargaison et son arrimage avant de prendre la route.

En cas de chargement incorrect de la remorque, une charge d'appui négative / trop faible ou un dépassement de la charge d'appui max. autorisée peut provoquer un accident. La remorque peut tanguer, se renverser et se dételer.

- Répartissez les marchandises transportées (poids) de façon homogène sur la surface de chargement.
- Répartissez la cargaison de façon à ne pas engendrer de charge d'appui négative et à ne pas dépasser la charge d'appui maximale autorisée.
- Ne dépassez pas la charge d'appui max. autorisée du dispositif d'attelage de la voiture.
- Si possible, exploitez la charge d'appui max. autorisée
- Respectez les indications figurant sur les papiers du dispositif d'attelage de la voiture en ce qui concerne la charge d'appui max. autorisée.
- Ne dépassez pas la charge d'appui max. autorisée de la remorque.

## **Pompes hydrauliques**

Veillez à respecter la quantité d'huile et la pression sinon il y a un risque d'éclatement des flexibles.

En cas de système hydraulique défectueux, contactez un atelier spécialisé.

Retirez le levier de pompe avant de prendre la route.

Utilisez uniquement des huiles hydrauliques de type HL, HLP et HPLD, pour le système hydraulique (flexibles, raccords, vérins)

### **Spécificités pour les remorques équipées d'une pompe électrique :**

Eviter la projection d'eau sur le moteur de la pompe électrique

### **Contrôle régulier**

Pour votre sécurité, nous préconisons de faire contrôler votre remorque par un spécialiste de la remorque ou un garage agréé, tous les 2 à 5 ans selon votre utilisation ou, dès qu'une anomalie se présente concernant le système de freinage, les essieux, la commande de freins ou la tenue de route ou l'éclairage. Le contrôle doit aussi porter sur la structure globale de la remorque. Nous tenons à votre disposition l'ensemble des points divers de vérification.

Certains composants ne doivent en aucun cas être graissés. Renseignez-vous pour savoir quels composants ne doivent pas être lubrifiés, notamment : les coupelles de friction de la tête d'attelage de sécurité anti-tangage, les tubes de serrage des béquilles, le filetage des boulons de roues, les garnitures de frein, etc.

## **Service après-vente et garantie**

Nous assurons les révisions et réparations dans notre atelier situé à 7 Le Mesnil 35540 Plerguer sur rendez-vous.

Un devis d'intervention est adressé au propriétaire de la remorque.

Nous vendons les pièces détachées des remorques en nous fournissant le numéro de série de la remorque concernée.

Coordonnées du service en charge des pièces de rechange

Tél. : 02 99 58 91 79

E-mail : [contact@quemerais.eu](mailto:contact@quemerais.eu)

### **Garantie**

La garantie légale de conformité est une garantie contre tous les défauts de fabrication lors d'achat ou de la livraison d'un produit. La garantie est de 2 ans à partir du jour de la délivrance du bien.

Avant de prendre la route, assurez-vous que le capot est bien fermé et la serrure verrouillée

### **Dételage de la remorque**

 Veillez à caler les roues de la remorque non freinée lorsque vous détez en pente.

Les remorques freinées s'arrêtent par les freins de stationnement. Nous vous conseillons de prévoir des cales de roues lorsque la remorque n'est pas attelée à un véhicule.

### **CONSIGNES DE SECURITE ET ENTRETIEN**

En vue d'éviter des problèmes de freinage, le fonctionnement du frein de la remorque en combinaison avec le véhicule tracteur est à assurer par des essais répétés.

Ne pas mettre le frein à main lors du stationnement prolongé et utiliser de préférence des cales de roues.

Un contrôle visuel général du système de freinage est nécessaire à intervalles réguliers tout en respectant les critères suivants :  
Les guidages de câbles et les fourchettes doivent être exempts de dégâts et corrosion. Les garnitures de frein sont à vérifier tous les 5000 Km en moyenne. L'usure des garnitures dépend de l'utilisation respective.

L'attelage à boule est à nettoyer à intervalles réguliers et à contrôler quant au fonctionnement correct et à l'usure.

### **Spécificités pour les remorques basculement :**

Veillez à ce que le plateau soit verrouillé à l'avant avant tout chargement de matériel. Accès à une surface de chargement basculée : durant le chargement / déchargement : elle peut basculer inopinément et vous risquez de tomber. La surcharge des rampes ou de la surface de chargement peuvent être déformées ou se cassées. Pour être transportée, tout véhicule doit impérativement être sécurisé sur et arrimé.

### **Spécificités pour les remorques benne:**

Veillez à ce que le plateau soit verrouillé à l'avant avant tout chargement de matériel. Veillez à ce que personne ne se trouve à proximité de la ridelle ouverte durant le basculement. Durant le basculement, tenez-vous du côté opposé à la ridelle ouverte. Faites basculer le chargement en douceur.

- Respectez les indications figurant sur la plaque de la remorque et sur le certificat d'immatriculation, en ce qui concerne la charge d'appui max. autorisée

### **Arrimage :**

- Avant de prendre la route, assurez-vous que le chargement soit bien sécurisé  
- Durant le trajet (pendant les pauses), vérifiez que le chargement est bien arrimé. Au besoin, rectifiez et resserrez

### **Attelage de la remorque**

La remorque se fixe au véhicule tracteur par un attelage à boule ou à anneau. L'attelage est correctement accouplé lorsque le bord vert du témoin de sécurité est visible.

Attelage à anneau : Graisser impérativement et abondamment l'anneau et son crochet. Vérifier régulièrement qu'il y ait suffisamment de graisse.

### Attelage articulé :

- Mesurez la hauteur de l'attelage à boule.  
- Revérifiez la hauteur après réglage et avant de serrer le garrot de blocage

### **Roue Jockey**

La roue jockey de la remorque est à remonter entièrement en tournant la manivelle jusqu'à la butée, pour les roues escamotables. Pour les modèles avec collier de serrage, remonter la roue entièrement au collier de serrage. Veiller à ce que la roue jockey ne gêne pas la timonerie de frein. L'utilisation de la roue jockey est réservée à l'accrochage et décrochage. Une utilisation non adaptée peut entraîner la détérioration de la roue jockey. Ne remontez la roue jockey que lorsque la remorque est attelée. Ne manœuvrez la remorque à la main que lorsqu'elle est vide. Ne franchissez aucun obstacle tel que des pierres, le rebord du trottoir, etc. Ne manœuvrez pas la remorque à la main sur de grandes distances.

### **Cable de Rupture**

Pour les remorques freinées : le câble de rupture d'attelage pour le frein est à positionner correctement autour de la boule. Le câble de rupture est obligatoire sur toutes les remorques freinées. Attachez le câble de rupture sur le véhicule tracteur. Le cas échéant, la remorque n'est plus sécurisée en cas de dételage et ne peut pas être freinée – risque d'accident

### **Freinage (remorque freinée)**

Les points de graissage de la commande de freinage sont à graisser tous les 5000 Km ou une fois par an. La distance de freinage d'un attelage est plus longue que celle d'une voiture sans remorque. Plus la charge est élevée, plus la distance de freinage est longue. Le système ABS de votre voiture ne régule pas le frein à inertie d'une remorque freinée.  
► Faites un essai de freinage avant de prendre la route.  
► Sur une remorque à frein à inertie, commencez à freiner en douceur, puis freinez plus rapidement. Cela permet d'éviter que les roues se bloquent.

Assurez-vous que le frein à main soit complètement desserré avant de rouler : Les mâchoires des freins peuvent bloquer les roues avec un risque de dérapage / d'accident. Les freins chauffent si le frein est serré en roulant.

**Couronne de remorque à essieu avant directionnel**

Sur le pourtour de la couronne des remorques à essieu avant directionnel sont répartis 3 graisseurs qui sont à graisser tous les 5000 Km ou 1 fois par an.

**Essieux**

Les soudures sur le corps de l'essieu sont interdites.

**Plaques**

Toutes les plaques indicatrices et signalétiques se trouvant sur la remorque doivent toujours rester visibles.

**Roulements de roue**

Si votre essieu est équipé de roulements cartouche (chapeau de moyeu plat), il n'y a pas d'entretien. Ces roulements de grande performance sont graissés à vie. Si toutefois les roulements devaient être changés, nous recommandons le remplacement du moyeu – tambour chez un spécialiste de la remorque ou dans un garage agréé.

Si votre essieu est équipé de roulements standards (chapeau de moyeux coniques) vérifier la quantité et l'état de graisse une fois par an et remplir ou renouveler si nécessaire.

Pour ce type de roulements vérifier périodiquement le jeu. Attention le serrage trop prononcé des roulements endommage ceux-ci. Nous vous conseillons vivement de faire appel à un spécialiste de la remorque pour ce réglage.

Toutes les remorques freinées QUEMERAIS sont équipées de freinage par inertie sur 2 - 4 ou 6 roues.

Veillez à ce que votre remorque soit toujours en parfait état de fonctionnement : freinage, éclairage et pneumatiques.

**Pneumatiques/Roues :**

Les Pneus usés et/ou une pression inadéquate des pneus peut éclater durant le trajet et entraîne un risque d'accident.

La distance de freinage est alors prolongée – risque de tangage.

- ▶ Contrôlez régulièrement les pneus.
- ▶ Contrôlez la pression des pneus, la profondeur de leurs sculptures et leur état
- ▶ Contrôlez régulièrement le serrage des écrous de roues

Les roues défectueuses doivent immédiatement être remplacées. L'élimination des pneus / roues dans l'environnement est nuisible pour celui-ci et est sanctionné par la Loi. Veillez

à ne pas entraver la circulation lorsque vous changez une roue. Avant de changer la roue, assurez-vous que la remorque se trouve sur un sol plat et ferme et que la remorque soit vide. Si vous ne pouvez pas décharger, assurez-vous que le chargement soit solidement arimé et qu'il n'y ai aucun risque de chute ou de glissement. Avant de changer une roue, laissez refroidir les freins.

Respectez les dimensions de jantes et de roues indiquées sur le certificat de conformité.

**PRESSION DES PNEUMATIQUES**

**Les pneumatiques mal gonflés se déforment et peuvent éclater.** La pression est donnée en multipliant par 0.07 l'indication PSI indiquée sur le pneu.

La pression des différents pneumatiques ci-dessous est donnée à titre indicatif, veuillez-vous référer aux indications présentes sur les pneumatiques et/ou au constructeur :

DIMENSIONS	PRESSION EN BARS	DIMENSIONS	PRESSION EN BARS
195/50-10	6	165R13C	4,5
195/55R10C	6,25	155/70R13	2,5
155/70R12C	6,5	175R13C	4,5
185/60R12C	6,5	175R14C	4,5
145/80R13	2,4	185/70R13	2,5
155R13	2,9	195/50R13	6,5
155R13C	4,5	185R14C	4,6
165/70R13	2,7	195R14C	4,5
165/80R13	2,4	205R14C	4,5
185/70R13C	6,5		

**Eclairage et électricité :**

Avant de prendre la route, assurez-vous que tous les feux de la remorque fonctionnent Assurez-vous que tous les feux sont présents autour de la remorque

Assurez-vous qu'ils ne sont pas endommagés et qu'ils fonctionnent correctement Remplacez les ampoules / catadioptrés défectueux

Confiez le remplacement des feux défectueux, fissurés /fragilisés à un atelier spécialisé Un court-circuit peut mettre le feu à la remorque et endommager le véhicule tracteur

**Accessoires :**

Avant de prendre la route, verrouillez toutes les fermetures des ridelles de base et rehausses de ridelles

Avant de prendre la route, assurez-vous que toutes les rehausses de ridelles et les embouts sont bien fixés

Ne roulez jamais avec des lattes à insérer non retenues (structures hautes)

Ne roulez pas avec un capot ouvert ou à demi-ouvert